

STRATÉGIE CLIMAT TRAJECTOIRE 2024



Arkéa Capital, société de gestion agréée AMF, est la filiale de Capital Investissement du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Depuis sa création en 1982, Arkéa Capital a accompagné en minoritaire le développement de plus de 500 entreprises à travers des investissements en fonds propres ou quasi fonds propres.

Avec 1,2 milliard d'euros sous gestion, Arkéa Capital est aujourd'hui le partenaire de plus d'une centaine d'entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national à travers 7 bureaux régionaux situés à Brest, Nantes, Paris, Rennes, Bordeaux, Strasbourg et Lyon.



SOMMAIRE

	PRÉAMBULE	4-5
	PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT D'ARKEA CAPITAL	6-7
1	MOBILISER LA GOUVERNANCE ET L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS SUR LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	8
2	CONSTRUIRE EN 2023 UNE TRAJECTOIRE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS	9
3	ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES PARTICIPATIONS	10
4	RENFORCER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CYCLE D'INVESTISSEMENT	11

PRÉAMBULE

Le Crédit Mutuel Arkéa a **exprimé la vision engagée de la contribution qu'il entend apporter à la société et au développement économique**, avec l'adoption, en 2020, de sa Raison d'être :

« Nous voulons être **acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète** pour les prochaines générations.

Nous y contribuons en pratiquant **une finance au service des territoires et de leurs acteurs** qui s'inscrit dans la durée et aide **chacun à se réaliser**.

A cette fin, nous avons fait le choix d'être **une banque coopérative et collaborative** qui favorise un **partage équilibré de la valeur** avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires. Une entreprise **solidaire, éthique et inclusive**, qui est attentive au **respect de son environnement**.

Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des **solutions innovantes** pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs **projets de vie et répondre à leurs aspirations** »

Cette Raison d'être a d'ores et déjà été déclinée en engagements, dont deux sont en lien direct avec la stratégie climat :

#1 Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental – positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires

#2 Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale

PRÉAMBULE

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté fin 2020 d'une Stratégie Climat 2020/2024 qui établit un plan d'actions, visant à renforcer l'intégration des enjeux environnementaux, dans les métiers de financements et d'investissements du groupe.

La stratégie climat du groupe Crédit Mutuel Arkéa repose sur 2 engagements forts :

- **Renforcer l'engagement du groupe au service du climat vis-à-vis des entreprises et des territoires**
- **Intégrer le climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion des activités du groupe**

Ces engagements ont été renforcés en 2022 par le passage du Crédit Mutuel Arkéa en société à mission.

Arkéa Capital a décliné et adapté la stratégie climat du groupe Crédit Mutuel Arkéa à son activité de capital investissement afin de contribuer à la stratégie climat du groupe et ses propres objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique.



Le rôle d'Arkéa Capital est d'être un accélérateur pour les entreprises qu'elle accompagne, afin de les aider à engager ou renforcer les transitions environnementales et sociales et les accompagner dans la transformation de leur modèle ».

Alain HERVE, Président du Directoire Arkéa Capital

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT D'ARKÉA CAPITAL

Le dérèglement climatique de notre planète sur une longue période fait l'objet d'un consensus scientifique international, nourri par les travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Ses manifestations sont d'ores et déjà de plus en plus intenses. Les populations fragiles et les générations futures y sont les plus exposées. Un sentiment d'urgence se manifeste dans la mise en place des réponses collectives et individuelles qui pourront en limiter les impacts et accélérer la nécessaire évolution vers un modèle de croissance économique plus soutenable. Les politiques publiques se renforcent en la matière depuis l'Accord de Paris en 2015. Les régulateurs et superviseurs européens incitent les institutions financières et les entreprises à améliorer leur compréhension et leurs processus de gestion des risques climatiques (physiques¹ et de transitions²). Les entreprises intègrent, de plus en plus, le climat dans l'évolution de leurs modèles d'affaires.

Arkéa Capital, en tant que partenaire privilégié des entreprises dans le cadre de prises de participation minoritaire, a l'ambition de prendre part à la lutte contre le dérèglement climatique. Arkéa Capital est convaincu que le climat est à la fois facteur de risques mais également d'opportunités pour les entreprises et les territoires.

L'intégration des enjeux climatiques dans les activités d'Arkéa Capital est une démarche d'amélioration continue, initiée en 2019.

La présente stratégie s'inscrit sur un horizon 2024 et confirme les engagements pris lors de la signature du manifeste de l'Initiative Climat international en 2019 :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
- Se mobiliser pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP 21 de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés maximum voire d'aller vers un objectif de 1.5 degré ;
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille et à assurer la durabilité de la performance.

¹Les **risques physiques** sont définis comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ils font référence aux effets financiers du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

²Les **risques de transition** sont définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique. Ils font référence à la perte financière qu'un acteur économique peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT D'ARKÉA CAPITAL

La stratégie climat définie par le directoire d'Arkéa Capital détermine 4 axes sur la trajectoire 2024 :

- Mobiliser la gouvernance et l'ensemble des collaborateurs sur les enjeux du changement climatique ;
- Construire en 2023 une trajectoire d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris ;
- Accompagner la transition environnementale des participations ;
- Renforcer l'intégration des enjeux du changement climatique au cycle d'investissement.

La stratégie climat déclinée ici s'applique à l'ensemble des investissements directs des fonds gérés par Arkéa Capital. Le taux de couverture de la stratégie climat est de 93% des encours investis (65% des encours sous gestion³).

Arkéa Capital a vocation à étendre progressivement cette couverture initiale pour couvrir l'intégralité de ses encours. Par ailleurs, depuis le 01/01/2022, les investissements dans les fonds gérés par des sociétés de gestion externes sont assujettis aux politiques charbon, gaz et pétrole⁴.



³Le reste des encours sous gestion étant composé de trésorerie (16%), d'engagements non appelés (14,5%) et de mandats de conseils et d'investissement dans des fonds externes (4,5%).

⁴Le détail des engagements sur ces secteurs d'activités est disponible en page 9 de ce document dans la partie "Construire en 2023 une trajectoire d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris".

1

MOBILISER LA GOUVERNANCE ET L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS SUR LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Renforcement de la gouvernance Climat

Le conseil de surveillance d'Arkéa Capital a adopté fin 2021 une Charte d'Engagements ESG⁵ pour renforcer l'intégration des enjeux ESG-Climat dans l'ensemble de ses missions et travaux. Il a également nommé parmi ses membres un Référent ESG-Climat dont la mission consiste notamment à s'assurer de la prise en compte par le conseil des enjeux ESG-Climat au sein de la gouvernance de la société et à sensibiliser les membres du conseil aux enjeux ESG-Climat d'Arkéa Capital. Par ailleurs, Arkéa Capital s'engage à renforcer sa gouvernance par :

- La mise en place d'un comité ESG-Climat semestriel à compter de 2022,
- L'organisation d'une réunion semestrielle d'information sur le suivi de la feuille de route avec le référent ESG-Climat et le conseil de surveillance à compter de 2022.



Formation annuelle de la gouvernance et de l'équipe Arkéa Capital sur le climat

Arkéa Capital est convaincue que l'intégration du climat à son activité d'investisseur passe par la sensibilisation et la mobilisation de toutes ses parties prenantes internes et a pour objectif de poursuivre les actions menées depuis 2019 par :

- La formation des nouveaux collaborateurs et des nouveaux membres du conseil de surveillance au changement climatique, aux risques et opportunités pour les entreprises chaque année dès 2022,
- L'approfondissement de la formation de l'ensemble de l'équipe d'Arkéa Capital sur des sujets liés au changement climatique (formation à la sensibilisation des participations sur les opportunités et risques, bilan carbone®, outils,...).

⁵Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

2

CONSTRUIRE EN 2023 UNE TRAJECTOIRE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Depuis 2015, Arkéa Capital mesure et suit son empreinte carbone selon la méthode bilan carbone® au niveau de son activité propre scopes 1,2 & 3 partiel (hors investissements)⁶⁻⁷.

En 2020, Arkéa Capital s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre ("GES") Scopes 1,2 & 3 partiel (hors investissements) de 16 % à horizon 2024 par rapport à leur niveau de 2019.

En complément, Arkéa Capital s'engage à :



Ne pas investir dans les entreprises ayant pour activité :

- ✓ la production de charbon et la production d'énergie à partir du charbon,
- ✓ l'exploration, la production et le raffinage de pétrole et/ou de gaz.



Publier son bilan carbone® chaque année et ainsi rendre compte de ses progrès et difficultés.



Étendre la mesure de son empreinte carbone aux bilans carbone® des entreprises en portefeuille (scopes 1 & 2) en 2023 pour l'exercice 2022.



Définir en 2023 une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris portant sur son empreinte carbone propre et les scopes 1 & 2 des bilans carbone® des participations.

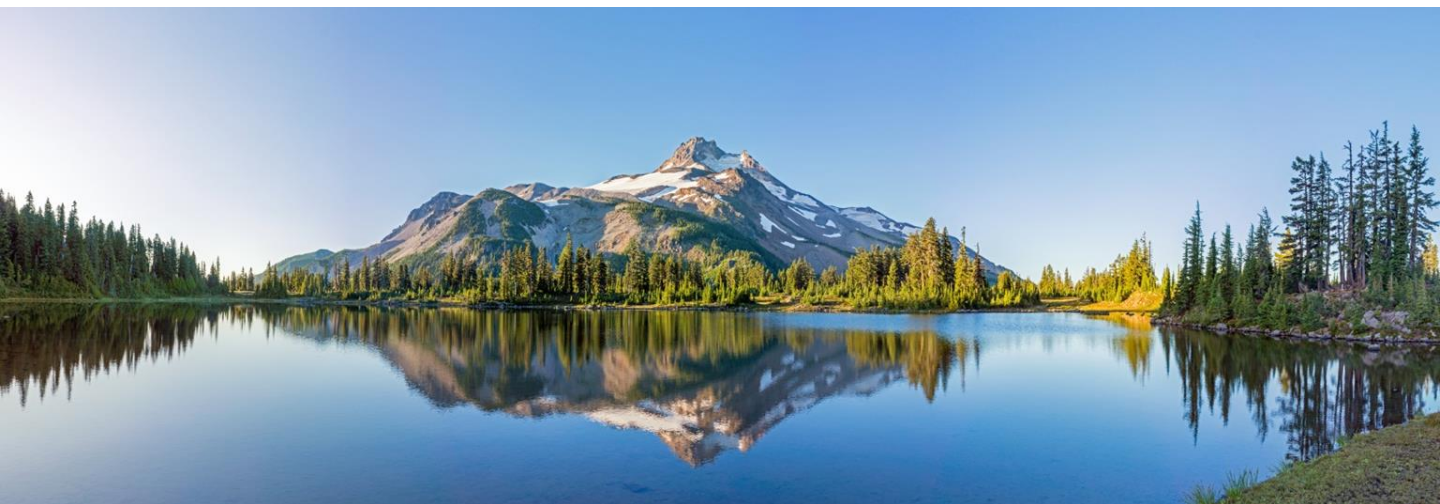
⁶Voir rapport ESG 2021 Arkéa Capital page 19.

⁷Le scope 1 correspond aux émissions carbone directes de l'entreprise liées à son fonctionnement (consommations de gaz, de fioul, de carburant pour les véhicules détenus...). Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise. Le scope 3 traite des émissions indirectes qui sont liées à la chaîne de valeur de l'organisation (utilisation des produits vendus, achats de matières premières, déplacements professionnels...)

3 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES PARTICIPATIONS

Arkéa Capital a pour objectif de poursuivre et renforcer les actions déjà menées auprès de ses participations, à savoir :

- Sensibiliser les entreprises en portefeuille aux impacts du changement climatique
- Accompagner les participations dans leur transition environnementale
- Accompagner les entreprises en portefeuille dans l'identification de leurs principales sources d'émission de GES et dans l'élaboration de plans de réduction par un dialogue approfondi et le cas échéant par la prise en charge partielle de missions d'accompagnement par des consultants spécialisés
- Accompagner les participations dans l'analyse de leur exposition aux risques climatiques (physiques et de transition) et des opportunités liés au changement climatique
- Accompagner les entreprises dans leurs projets innovants et la transformation de leur modèle d'affaires vers plus de durabilité



4 RENFORCER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'intégration des enjeux liés au changement climatique tout au long du cycle d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille aux risques climatiques (physiques et de transition) et à accroître les investissements favorisant l'évolution vers un modèle économique bas-carbone.



Accroître notre engagement en faveur des transitions

- Par le lancement à compter de mi-2022 d'un nouveau fonds à impact⁸ dédié à investir dans des entreprises qui apportent une solution à une problématique sociale ou environnementale dans 4 domaines dont l'économie circulaire et la transition environnementale (objectif de 100 M€),
- Par le lancement en 2023 d'un nouveau fonds article 8⁹ comportant un volet investissement durable avec un objectif environnemental,
- Par l'engagement de commercialiser uniquement des fonds article 8 ou 9 au sens de SFDR¹⁰.



Mesurer et limiter l'exposition aux risques climatiques (physique et de transition) de notre portefeuille

- Approfondir l'analyse des risques climatiques avant investissement dès 2022,
- Renforcer notre évaluation des risques climat des entreprises en portefeuille en 2023,
- Déployer la mesure des activités éligibles et alignées à la taxonomie européenne à partir de 2023

⁸Ce fond à impact sera catégorisé article 9 au sens de SFDR (le règlement Sustainable Finance Disclosure entré en application le 10 mars 2021 précise les exigences sur les produits intégrant des caractéristiques extra-financières). Un fonds article 9 est un produit financier qui poursuit un objectif d'investissement durable.

⁹Un fonds article 8 est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et / ou sociales.

¹⁰Voir note de bas de page numéro 8.

